



LISTE DES DELIBERATIONS

- CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2023 -

Absents excusés : Madame Isabelle FOROT, Monsieur Michel CHAUSSINAND.

Excusé en cours de séance : Monsieur Sébastien CHABAL

- 1- **Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 12 septembre 2023** (consultable sur le site internet et les panneaux d'affichage).
- 2- **Extension de la salle de réunion :**
 - **Demandes de subvention :** Report à l'unanimité compte tenu d'éléments nouveaux, techniques et financiers, communiqués par les architectes suite à leur visite sur place.
 - **Convention avec le SDE 07 pour la réalisation d'un audit énergétique :** Report à l'unanimité pour les mêmes raisons.
- 3- **Travaux de voirie :**
 - **Remplacement des deux grilles d'évacuation d'eau pluviale** rue de la Mairie : Décision à l'unanimité de retenir l'entreprise Eiffage au prix de 6 081.60 €.
 - **Convention entre les communes et le département :** Refus à l'unanimité d'adhérer, aucun chantier important n'étant envisagé dans l'immédiat.
 - **Réfection des coupes d'eau et des fossés :** Décision à l'unanimité de demander des devis à deux entreprises pour réaliser ces travaux sur les chemins de Peylaroche, de Pramina et de Serre en Don et mandat donné au Maire pour signer le devis retenu dans la limite de 2 000 € TTC.
- 4- **Budget investissement : décision modificative :** Ouverture de lignes et transferts de crédits pour le projet d'extension de la salle de réunion et pour les travaux de voirie.
- 5- **Vote des subventions :**
 - Décision à l'unanimité d'accorder une subvention de 100 € à l'Association Médicale des Boutières et une subvention de 22 € à l'Ecole Publique du Cheylard pour une sortie scolaire.
 - Refus à l'unanimité d'accorder une subvention à l'ADMR Eyrieux Ouvèze car la compétence a été transférée à Val'Eyrieux qui verse une subvention pour l'ensemble des communes.
- 6- **Information sur le régime indemnitaire des salariés :** non soumis à délibération.
- 7- **Organisation de la cérémonie des vœux 2024 :** Décision de fixer la date au vendredi 05 janvier 2024 à partir de 19h.
- 8- **Liste des arrêtés du Maire :** non soumis à délibération.
- 9- **Divers :**
 - Décision à l'unanimité de donner mandat au Maire pour le **renouvellement de la convention « Prévoyance »** des salariés de la commune.
 - Refus d'instaurer la **prime de pouvoir d'achat facultative** pour les salariés à la majorité des suffrages exprimés.

Le détail de ces délibérations sera inclus dans le Procès-verbal après approbation par le Conseil Municipal lors de la prochaine réunion prévue le mardi 30 janvier 2024 à 20h.